

Date :
5 juillet 2022

Poste tenu par :
Responsable hiérarchique : Le Directeur Agriculture, Environnement et Partenariat local

DESCRIPTION DE POSTE

1) DENOMINATION DU POSTE :

Chef du Service Aide aux Collectivités

Grade et filière	ATTACHE PRINCIPAL / ADMINISTRATIVE ou INGENIEUR PRINCIPAL / TECHNIQUE
------------------	--

2) LES RELATIONS :

A) Place dans l'institution

Rattachement hiérarchique :

PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES				
DIRECTION	SERVICE	CELLULE ou GROUPEMENT	LOCALISATION	RESIDENCE ADMINISTRATIVE
Agriculture, Environnement et Partenariat local	Aide aux Collectivités	-	Cité Jean Bouhey	DIJON

Liaisons fonctionnelles transversales (Infra et inter-service, inter-direction...)

- Inter-pôles
- Inter-directions
- Inter-services

Exercez-vous une fonction d'encadrement fonctionnel ?

OUI

Nombre de personnes dans le service: 9

Nombre de personnes directement encadrées : 1 adjoint, 8 agents

B) Relations externes

- acteurs publics et partenaires du Conseil Départemental : Communes, communautés de communes et autres groupements de communes,
- le cas échéant, les autres collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'Etat, les chambres consulaires et tout autre organisme public ou privé susceptible d'apporter une aide dans l'accomplissement de la mission.

3) MISSIONS PRINCIPALES :

Sous l'autorité du Directeur Agriculture, Environnement et Partenariat local, le Chef du Service Aide aux Collectivités (SAC) assure la responsabilité technique, administrative, opérationnelle et financière des missions de son service.

A ce titre, secondé par un adjoint :

1. pilote et anime son service en favorisant la responsabilisation et la reconnaissance des agents, la fiabilité des actes produits et la réactivité du service,
2. participe à la définition, organise, vérifie la mise en œuvre et procède à l'évaluation des politiques d'accompagnement financier des projets des collectivités, décidées par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, dans les domaines attribués au Service
3. assure pour l'institution la référence sur les fonds européens,
4. favorise les synergies et le travail en transversalité avec les autres Services ou Directions, entre le SAC et ceux de la Direction des Services techniques territorialisés notamment, dans le cadre de la territorialisation des actions du Conseil Départemental et propose, en tant que de besoin, la mise en place d'outils communs de suivi des dossiers,
5. assiste éventuellement les élus dans l'élaboration de leurs projets et le montage de leurs dossiers de demandes de subventions.

4) TACHES OU ACTIVITES PRINCIPALES POUR CHAQUE MISSION :

1. Pilote et anime son service en favorisant la responsabilisation et la reconnaissance des agents, la fiabilité des actes produits et la réactivité du service :

- décline les orientations stratégiques et les priorités de la Direction,
- coordonne les activités du service et favorise la bonne circulation et appropriation de l'information dans son service, et entre les services, et est garant de la réactivité et de la qualité du service rendu,
- est garant de l'expertise technique nécessaire à la fiabilité des actes, garantit le respect des lois, règlements et procédures,
- est force de proposition pour faciliter l'adaptation des politiques dont il a la charge,
- prépare et suit le budget propre à son service,
- conduit les évaluations des collaborateurs du service qu'il encadre et coordonne la

procédure d'évaluation dans son service,

- manage opérationnellement les équipes du service,
- participe à la transversalité des actions au sein de la Direction et avec les autres Pôles,
- contribue à la valorisation des missions du Conseil Départemental en proposant des actions de communication sur les missions du service.

2. Rencontre les porteurs de projets en tant que de besoin et effectue l'accompagnement de certains dossiers ciblés :

- répond aux sollicitations des élus,
- s'inscrit dans une démarche d'accompagnement à l'élaboration des projets en contrats,
- travaille en relation avec les Conseillers Départementaux notamment pour ce qui concerne les aides à la voirie.

5) CONTEXTE PARTICULIER OU SPECIFIQUE AU POSTE :

- disponibilité horaire
- déplacements sur le territoire
- le Service Aide aux Collectivités est en charge de programmes sectoriels et d'appels à projets destinés aux collectivités. L'instruction administrative est entièrement du ressort du service alors que l'instruction technique peut nécessiter, selon les programmes, l'intervention d'autres services dépendant d'autres directions et pôles. Ce contexte implique une forte capacité de travail en transversalité.
- la variété des domaines d'intervention exige de s'intéresser à de nombreux sujets et de se tenir informé des principales évolutions législatives touchant aux domaines d'intervention des collectivités territoriales,
- le service peut être amené à piloter des projets transversaux ou participer activement à de tels projets.

6) CAPACITES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE :

TRONC COMMUN DE COMPETENCES

Organiser la mise en œuvre des actions dans le cadre des politiques confiées

Définir des objectifs et des indicateurs de performance pour le service et mettre en œuvre des dispositifs de suivi

Organiser et garantir le travail en transversalité

Créer et entretenir un réseau de contact et de partenariat

Planifier et contrôler les activités au sein de l'équipe

Sécuriser les actes et les procédures administratives

Organiser et adapter la circulation des informations

Prévenir, réguler et gérer les conflits au sein de l'équipe

Élaborer un budget prévisionnel pour son activité et/ou suivre l'exécution budgétaire

Mettre en œuvre le dispositif d'évaluation (objectifs, formation, fiche de poste...) et être responsable de la bonne application des dispositifs RH en vigueur dans la Collectivité

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Connaître les enjeux, les évolutions et le cadre réglementaire des politiques publiques du secteur

Vérifier la fiabilité et la cohérence des opérations

Analyser les documents comptables et budgétaires

Rendre compte d'une situation complexe, en clarifier les enjeux afin d'aider à la prise de décision

Piloter un projet transversal particulièrement complexe sur un long terme et mobilisant des partenaires nombreux issus d'horizons très différents

Assurer l'interface entre l'encadrement et les collaborateurs du service, les services centraux et les partenaires

Conduire les évaluations des politiques publiques et de leurs modalités de mise en œuvre et être force de proposition pour leur adaptation

Animer le dialogue et la concertation au sein d'une direction, d'un service

S'approprier et appliquer une réglementation en suivant ses évolutions